



Paris, le 30 avril 2020

A l'attention de
Madame Célia BLAUDEL
Présidente du CHSCT STEA
Maire adjointe – Transition écologique, climat, eau et
assainissement

Madame la Présidente du CHSCT STEA,

Les dysfonctionnements de l'instance causés par les choix de votre présidence nous conduisent à vous transmettre les éléments suivants de façon inhabituelle.

Cette crise sanitaire se double en effet d'une crise du fonctionnement de nos instances, l'information n'y est plus transparente et tout avis des membres du CHSCT est refusé par vous-même.

Au-delà du caractère illégal de ce que vous mettez en œuvre, les agents et les usagers subissent les conséquences de vos choix politiques, organisationnels et techniques qui peuvent être potentiellement dangereux pour leur santé. Ceci est la résultante de votre choix de confier de façon exclusive l'ensemble des problématiques à votre administration au détriment de l'avis essentiel des agents et de leurs représentants. Pour rappel, ce sont les professionnels de terrain dont vous vous privez de l'expertise.

Pourtant, ce n'est pas faute de vous avoir alertée à plusieurs reprises des risques qui pèsent dans la situation.

Dès le 6 mars 2020, les mandatés au CHSCT STEA ont exercé un droit d'alerte auprès de votre présidence sur les risques de contamination en égouts considérant d'une part, la probabilité documentée que le virus SARS CoV2 puisse s'y trouver et d'autre part, la probabilité documentée d'une voie de contamination fécale orale.

Vous n'avez pas donné suite à cette alerte.

Nous avons réitéré cette alerte lors du CHSCT STEA du jeudi 16 avril 2020. Vous et votre administration y avez affirmé à nouveau que rien ne prouve un risque de contamination et que les agents travaillant dans le réseau d'assainissement sont suffisamment protégés par leurs EPI et les consignes d'hygiène en vigueur.

Pourtant, suite à la découverte de traces du virus dans l'eau non potable de Paris, vous faites le lien avec les « eaux usées » et déclarez publiquement que le virus peut se trouver dans les selles humaines.

Sur le même sujet, nous apprenons au travers de l'avis de l'ARS daté du 19 avril 2020 que Eau de Paris, dont vous assurez également la Présidence, a effectué des prélèvements dans d'autres environnements que ceux dont vous vous faites l'écho dans la presse :

- 5 *106 UG/L dans les eaux usées brutes,
- 105 dans les eaux usées traitées,
- 1 000 dans les eaux de surface,
- 200 et 750 dans 2 prélèvements du réseau d'eau non potable de Paris.



L'ARS relève elle-même que « le rapport d'Eau de Paris en date du 14 avril 2020, transmis le 18 avril, mentionne des concentrations d'ordres de grandeur très différents selon le milieu de prélèvement »
De traces considérées comme « infimes » dans le réseau d'eau non potable, nous sommes face à des chiffres bien plus importants en ce qui concerne les « eaux usées ».

Vous ne nous avez jamais informé de ces éléments, les agents concernés et leur encadrement direct non plus.

Nous observons que le manque de transparence et le non-respect des prérogatives des instances ont un effet direct sur la prévention des risques.

Madame la Présidente,

Dans ce cadre et à la lumière d'éléments nouveaux, nous réitérons et ajoutons les éléments suivants à ce que nous vous demandons :

- 1. Information aux membres du CHSCT STEA de tout élément en votre connaissance permettant une lecture des risques pouvant peser sur la sécurité et la santé des agents du STEA.**
- 2. Transmission aux membres du CHSCT STEA du rapport Eau de Paris daté du 14 avril 2020 dans son intégralité.**
- 3. Mesures immédiates préconisées par notre organisation syndicale :**
 - Suspension immédiate de toutes les activités programmées qui ne sont pas prévues au sein du PCA ou qui n'ont pas été soumises à l'avis du CHSCT.
 - Dotation de masques LAPRO pour tous les agents exerçant une activité dans le réseau d'assainissement parisien et avant toute reprise d'activité actuellement suspendue.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des risques biologiques déjà connus en égouts, il permet de protéger efficacement les voies respiratoires et les yeux. De plus, cet EPI déjà en test depuis plusieurs mois dans différents secteurs de la SAP bénéficie d'un retour satisfaisant des utilisateurs vis-à-vis de son adaptabilité aux différentes activités exercées. Nous rappelons que les yeux sont aujourd'hui une voie de contamination au COVID 19 reconnue par les autorités sanitaires françaises et qu'aucun EPI actuellement en dotation à la SAP ne permet d'écarter ce risque (hormis les casques intégraux sundstrom dont la fragilité et l'inadaptabilité ne sont plus à démontrer).

Le STEA doit s'engager à imposer les mêmes mesures à tout intervenant extérieur dans le réseau.

- Déclenchement immédiat d'une enquête CHSCT

Effectuer des prélèvements dans les différents types d'ouvrages représentatifs du réseau d'assainissement afin de vérifier la présence du virus SARS CoV2 et sa concentration le cas échéant. Effectuer une étude de risques d'exposition à la contamination pour les agents intervenant dans le réseau.

L'enquête devra aboutir sur les mesures supplémentaires à mettre en œuvre si le risque est avéré. Le STEA doit s'engager à imposer les mêmes mesures à tout intervenant extérieur dans le réseau.



Fonctionnement du CHSCT STEA :

- Réunion hebdomadaire du CHSCT STEA

Avec le rétablissement complet des prérogatives de ses membres, notamment par:

- L'établissement d'un ordre du jour conjoint entre la Présidente et le Secrétaire.
- Toute reprise d'activité suspendue doit être soumise à l'avis du CHSCT.
- Toute consigne actuelle ou future destinée aux agents concernant leur sécurité au travail doit avoir été soumise à l'avis du CHSCT (fiches PCA et autres)
- L'administration doit fournir à tous les membres du CHSCT une attestation professionnelle les autorisant à circuler dans Paris durant la ou les périodes de confinement.

- Réunion hebdomadaire de la commission risques biologiques

Avec un travail spécifique par l'échange transparent d'informations, l'analyse des risques et la formulation de propositions en direction du CHSCT STEA.

- Réunion hebdomadaire de la commission EPI

Avec notamment : suivi des stocks, des commandes et de la distribution. Analyse et recherche sur les équipements. Formulation de propositions en direction du CHSCT STEA.

Comptant sur votre compréhension de la gravité de cette situation et dans l'attente de votre retour,

Recevez, Madame la Présidente, nos salutations.

Pour le syndicat CGT FTDNEEA
Le Secrétaire Général
Régis VIECELI